

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

RAPPORT SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE – 7590

JANVIER 2023

DÉCANAT DES ÉTUDES

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document est une présentation synthétique du processus d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (7590). La diffusion des résultats de l'évaluation de ce programme sur le site Web de l'université met à la disposition du public l'information pertinente quant à ce processus et à la qualité des programmes. Il s'agit de plus de répondre à l'une des exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR (C2-D11) et de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, adoptée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et maintenue par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), organisme qui a succédé à la CREPUQ.

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR prévoit un processus en quatre étapes :

- Dépôt d'un rapport d'autoévaluation, sous la responsabilité du conseil de module ou du comité de programme, qui s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et les résultats d'une consultation auprès des personnes impliquées dans le programme (corps enseignant et professoral), personnes étudiantes et diplômées, ainsi que du milieu socioéconomique lié au domaine d'études;
- Dépôt d'un rapport d'expertise externe, effectuée par trois personnes expertes du domaine, dont deux universitaires non rattachés à l'Université du Québec et une personne issue du milieu socioéconomique, qui s'appuie sur la lecture du rapport d'autoévaluation et les résultats de discussions avec les personnes impliquées dans le programme;
- Dépôt d'un rapport d'évaluation institutionnelle par les pairs, effectuée par un comité interne (CIÉP) composé de six personnes professeures de l'UQAR et présentant une synthèse et une appréciation générale des processus et des résultats de l'autoévaluation et de l'expertise externe;
- Dépôt de l'avis du doyen ou de la doyenne à la Commission des études de l'UQAR concernant les suites à donner au processus d'évaluation périodique.

Ce document est constitué de certaines parties des différents rapports écrits dans le cadre de l'évaluation périodique de ce programme. Le texte peut avoir été remanié pour les fins du présent document.

## BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME<sup>1</sup>

Le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (BÉPEP) est offert à l'UQAR depuis la création de celle-ci en 1970. À ses débuts, l'UQAR offrait un programme de baccalauréat d'enseignement à l'élémentaire ainsi qu'un programme d'éducation préscolaire.

---

<sup>1</sup> Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport d'autoévaluation rédigé par le comité d'autoévaluation mis sur pied par le comité de module. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

Ces programmes ont été fusionnés en 1980 pour qu'un programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire d'une durée de trois ans soit offert.

En 1994, le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) publie un document intitulé *La formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* et décrivant les nouvelles orientations et les compétences attendues pour la formation à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire. Partant de ces principes, des changements importants sont apportés au programme de formation initiale des enseignantes et des enseignants à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et un nouveau programme est mis en place. Il comprend quatre années de formation et compte 120 crédits.

Depuis l'automne 1998, le programme est aussi offert au campus de Lévis. Dès lors, les deux sites, celui de Lévis et celui de Rimouski, se partagent le programme et offrent les mêmes contenus de cours.

En 1997, le MÉQ précise des changements à apporter dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Dans la foulée de ces changements, il convenait d'adapter aux nouvelles réalités scolaires le programme de formation initiale à l'enseignement. De plus, l'établissement de ces balises a amené le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) à procéder au rappel des programmes et à convier toutes les universités à harmoniser leurs programmes dans le respect des nouvelles orientations en matière de formation des maîtres et avec les principes et les contenus du nouveau programme en éducation préscolaire et en enseignement primaire alors en implantation dans les écoles du Québec (PFÉQ). Le programme a donc été révisé complètement au cours des années 2001 à 2003. Cette nouvelle version de programme souhaite répondre aux exigences identifiées par le MÉQ dans son document *La formation à l'enseignement: les orientations et les compétences professionnelles* (2001). C'est ce programme mis en place depuis plus de 15 ans qui fait maintenant l'objet d'une autoévaluation.

Le programme a depuis fait l'objet d'autres évaluations de la part du CAPFE. En 2011, l'importance d'effectuer les travaux nécessaires en vue d'implanter une approche-programme dans tous les programmes en enseignement est mentionnée, et des travaux en ce sens ont été effectués à l'UQAR, avec la mise sur pied d'un comité de coordination de l'équipe programme du BEPEP (CEP-PREP) notamment. Cette instance, qui existe au sein des deux campus, organise des rencontres périodiques pour coordonner ses actions. Une équipe-programme composée de ressources enseignantes est également présente.

En 2017, dans le cadre de la signature d'une entente-cadre entre le Cégep de Baie-Comeau, la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN) et l'UQAR, il a été convenu de favoriser le développement d'une offre de formation et de la recherche universitaires dans cette région. La décentralisation du programme a permis à une cohorte d'étudiantes et d'étudiants de s'inscrire à ce programme à partir de l'automne 2019, à Baie-Comeau. La formation des étudiantes et des étudiants de la cohorte de Baie-Comeau est répartie sur trois trimestres par année afin de leur permettre de réaliser de la suppléance au CSSDE lors de certains jours prévus à cet effet. Cette décentralisation s'inscrit dans un contexte où l'éducation a été ciblée comme un créneau à développer par le Pôle régional en enseignement supérieur de la Côte-Nord.

En collaboration avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) et le Centre universitaire des Appalaches (CUA), l'UQAR a mis en place une offre de formation sur le territoire de la Beauce, plus particulièrement à Saint-Georges. Une première cohorte a été ouverte en Beauce à l'automne 2020 et une seconde à l'automne 2021. D'autres cohortes pourront aussi démarrer aux rentrées 2022, 2023 et 2024 après quoi les besoins et modalités de la décentralisation seront évalués pour être ou non reconduites.

Finalement, il importe de mentionner que le processus actuel d'évaluation du programme s'inscrit dans un contexte de pénurie d'enseignantes et d'enseignants. En effet, les centres de services scolaires (anciennement les commissions scolaires) sollicitent de plus en plus les étudiantes et les étudiants pour faire de la suppléance, et ce, rapidement dans leur parcours universitaire. En 2019, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MÉES) a conséquemment financé plusieurs projets du réseau universitaire, au Québec, pour répondre à ce besoin de personnel enseignant, mais aussi afin de réfléchir aux enjeux et réalités du 21<sup>e</sup> siècle en matière d'éducation (dont l'arrivée des maternelles 4 ans et la diversification des élèves). En ce sens, il a financé plusieurs chantiers (mandats stratégiques / 2019-2021) innovants et structurants en formation initiale ou continue. À titre d'exemple, l'un des chantiers porte sur l'éducation préscolaire et il est sous la responsabilité de l'UQAR. C'est dans ce contexte qu'un regard critique sur le programme de formation en éducation préscolaire et en enseignement primaire offert à l'UQAR doit être maintenu, malgré la demande importante du milieu de qualifier le plus rapidement possible de futures ressources enseignantes.

## **PROCESSUS D'ÉVALUATION**

Ce processus d'évaluation concerne le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (BEPEP) dispensé à l'UQAR, pour la période allant de l'automne 2008 à l'hiver 2021.

La Commission des études, lors de sa réunion du 5 novembre 2019, approuvait l'évaluation du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7590) (résolution CE-555-7039). Un comité d'autoévaluation du programme a été formé par conseil de module lors de la réunion tenue en décembre 2019 (résolution PREP-263-585). Ce comité a déposé son rapport d'autoévaluation en novembre 2021.

Entamé en 2019, il importe de mentionner que ce processus d'évaluation s'est effectué dans le contexte de la pandémie de Covid-19. À cet effet, la collecte des données par questionnaires, concernant la satisfaction des personnes étudiantes, diplômées ou impliquées dans le programme, qui devait avoir lieu en 2020 a été retardée et s'est déroulée en 2021. Cette situation explique que le processus d'évaluation se soit déroulé sur une période légèrement plus longue que celle qui est habituellement prévue, et ce malgré l'absence de recours à un comité d'experts externe.

Puisque le CAPFE procède à l'évaluation périodique des orientations du programme, il a été convenu par le Décanat des études de l'UQAR que le rapport de la visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement déposé le 23 février 2018 par cet

organisme fasse office d'expertise externe dans le processus d'évaluation périodique. La visite d'évaluation effectuée par le CAPFE s'est déroulée en octobre 2017.

Le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) a reçu ces deux rapports le 5 octobre 2022, et a remis son rapport d'évaluation le 8 novembre 2022.

Le rapport d'autoévaluation a été adopté le 24 novembre 2021 par le conseil de module (résolution PREP-264-590). Le rapport d'expertise externe ainsi que le rapport du CIÉP ont été reçus favorablement par ce dernier le 16 novembre 2022 (résolution PREP-269-603). Quant à l'assemblée départementale, elle a donné des avis favorables aux rapports le 17 novembre 2022 (résolution SDÉ-17-55).

Finalement, l'avis de la doyenne et le dossier d'évaluation périodique du programme ont été présentés à la Commission des études le 6 décembre 2022 (CÉ-586-7572).

## **SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION<sup>2</sup>**

### *RAPPORT D'AUTOÉVALUATION<sup>3</sup>*

Une présentation générale de l'évolution du programme est d'abord proposée, décrivant notamment les liens entre le programme et les orientations proposées par le MÉES et les attentes du CAPFE. Cette présentation est suivie d'un exposé très détaillé de la vision du programme, de ses orientations et des compétences professionnelles à développer, ainsi que sa structure actuelle, tant pédagogique qu'administrative, puis des cours-stages crédités dans le programme. Le rapport d'autoévaluation souligne aussi le processus de décentralisation du programme, dont les formations sont initiées en 2019 à Baie-Comeau et en 2020 et 2021 à Saint-Georges, en Beauce, et les objectifs qui sont associés à cette croissance. Finalement, le rapport précise l'organisation modulaire et les conditions d'admission, et une courte comparaison avec d'autres programmes semblables dans le réseau universitaire permet d'apprécier les caractéristiques propres du programme de l'UQAR. Cette partie du rapport se conclut par une description des ressources associées au programme (ressources enseignantes et professorales, personnel de soutien, ressources physiques, matérielles et informatiques, ressources de soutien aux étudiants et aux étudiantes, dont les ressources financières mises à leur disposition).

L'autoévaluation repose sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation, ainsi que sur les résultats d'une consultation par questionnaires anonymes en ligne auprès des personnes étudiantes (n=147), des personnes diplômées (n=147), et le personnel enseignant impliqué dans le programme (n=28). L'autoévaluation s'appuie aussi sur le contenu de rencontres enregistrées (n=6) et d'échanges courriel avec des membres du corps professoral (n=10), et de deux rencontres en groupe de discussion tenues avec des personnes étudiantes finissantes du campus de Lévis (n=17).

---

<sup>2</sup> Le texte de cette partie est extrait du rapport du Comité institutionnel d'évaluation par les pairs, comité formé de personnes professeures de l'UQAR. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

<sup>3</sup> Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport d'autoévaluation rédigé par le comité d'autoévaluation. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

Il ressort de cette analyse un niveau de satisfaction élevé quant au programme évalué, notamment en ce qui a trait à l'accueil dans le programme, l'encadrement reçu, les possibilités associées aux cours ou stages à l'étranger et l'information reçue concernant les services offerts à l'université. Le niveau de satisfaction est moins élevé lorsqu'il est question de l'encadrement pour les choix de cours, la possibilité de partager son opinion et la diffusion d'information sur les décisions prises par le conseil de module. La structure du programme et ses objectifs semblent clairs, et les personnes répondantes se disent satisfaites des préalables liés aux cours et du cheminement général dans le programme. La présence de répétition entre les cours est toutefois mentionnée, ainsi qu'un certain déséquilibre entre la formation pratique et la formation théorique, de même qu'entre les cours obligatoires et les cours optionnels.

Concernant le développement des compétences prescrites par le MÉES et visées par le programme, malgré un niveau élevé de satisfaction global, certains éléments soulèvent des questions. L'évaluation des compétences, la planification pédagogique, la gestion de classe, la différenciation pédagogique et l'intégration des technologies sont les éléments les plus fréquemment mentionnés. Une différence importante semble également exister entre la perception des personnes étudiantes ou diplômées et les membres du personnel enseignant concernant l'acquisition d'une base pratique suffisante pour l'intégration à la vie professionnelle. À cet égard, le niveau de satisfaction à l'égard des cours varie; il est à son plus bas concernant les tests de compétence en français et en mathématiques.

En considérant les commentaires émis par les répondantes et les répondants, les forces du programme reposent notamment sur l'environnement de formation offert (petits groupes, personnalisation, proximité et disponibilité des ressources et qualité de ces dernières). Les faiblesses identifiées relèvent davantage de la qualité ou le contenu de certains cours (arrimage formation-pratique, contenus répétitifs ou désuets), la qualité des ressources enseignantes (manque d'expérience pratique et de concertation entre ressources enseignantes), la grille de cheminement ou l'horaire de cours (peu ou pas de cours optionnels, cheminement obligatoire à temps plein, formation entièrement en présence, pas d'offre de cours à la session d'été, longueur du programme – quatre ans) et le manque de formation reçue concernant la planification pédagogique.

À propos de la formation pratique (les stages crédités), les forces du programme reposent sur leur nombre, leur organisation dans le cheminement, l'encadrement offert et la qualité de la supervision. L'analyse des commentaires reçus suggère que certains éléments de la formation pratique sont moins appréciés, notamment l'évaluation des stages et la cohérence entre les volets pratique et théorique de la formation. Certains proposent d'augmenter la durée de la formation pratique et d'en accroître la flexibilité, notamment concernant les cycles de formation.

Quant aux cours du programme en tant que tels, certains cours de mathématiques comporteraient des redondances, et une insatisfaction marquée est mentionnée relativement à l'examen de culture et de compétences en mathématique exigé dans le programme de l'UQAR. Des réserves sont également mentionnées au sujet des cours de français, notamment le besoin d'être mieux formé à l'égard de la correction des productions écrites des élèves du primaire ainsi que la bonification nécessaire de la formation à l'égard de la communication orale. Certains cours de fondements en éducation devraient être retirés ou mis à jour. L'impression de redondance est

particulièrement forte à propos des cours en éducation préscolaire. La formation pourrait, par ailleurs, être enrichie en ce qui concerne la gestion de classe, l'évaluation des compétences, l'insertion professionnelle (préparation à la suppléance, cadre législatif de la profession), l'intégration des technologies et la différenciation pédagogique.

À la suite de ces constats, le comité d'autoévaluation a émis **33 recommandations, réparties comme suit** :

#### Recommandations générales

1. S'appuyer sur les nombreuses qualités reconnues au programme dans sa forme actuelle.
2. **Respecter l'esprit de l'actuel programme du BÉPEP tout en considérant le référentiel des compétences professionnelles liées à la profession enseignante paru en décembre 2020** et auquel tous les programmes de formation des maîtres doivent se conformer d'ici 2023.
3. S'appuyer sur l'actuelle mobilisation des professeures et professeurs de l'Unité départementale des sciences de l'éducation en ce qui a trait à la bonification du programme BÉPEP.
4. **Poursuivre l'approche programme mise en place** au cours des dernières années qui favorise, entre autres, l'essentielle concertation entre les ressources enseignantes menant à l'harmonisation de la formation.

#### Recommandations en lien avec la structure du programme et les règles de cheminement

5. **Réfléchir à l'organisation du programme en termes de durée et de formules variées d'offres de cours** (par exemple cours à option, trimestres ou cours d'été, cours intensifs, cours d'été en enseignement à distance ou hybride, etc.) entre autres en considérant le contexte de pénurie d'enseignantes et d'enseignants à l'éducation préscolaire et en enseignement primaire, les nombreuses critiques émises envers le trimestre 8 et la rigidité actuelle de la grille de cheminement.
6. **Réfléchir à l'organisation du programme en termes de cours et de contenus de cours en considérant les besoins de formation identifiés** (différenciation pédagogique et adaptation scolaire et sociale, planification et évaluation des apprentissages, gestion de classe et intégration des technologies) et les recommandations spécifiques.
7. **Réfléchir à la possibilité d'intégrer** dans le programme du BÉPEP **une concentration** éducation préscolaire et une concentration enseignement primaire une fois **un tronc commun** complété.
8. **Revoir le statut de l'examen de culture et de compétences en mathématique** au sein du programme BÉPEP pour entre autres lever la sanction qui y est actuellement associée (condition d'accès au stage IV).
9. **Revoir le statut actuel des cours hors programme** SCE 104 13 *Maîtrise des savoirs essentiels en français écrit* et SCE 111 06 *Savoirs mathématiques*.

#### Recommandations spécifiques aux cours et à leur contenu

##### Stages

10. **Préserver l'organisation actuelle des stages** (calendrier et durée) tout en mettant à jour et en bonifiant au regard des commentaires reçus et du nouveau référentiel des compétences professionnelles les outils qui y sont associés (plans de cours-stages, guides d'évaluation, etc.).
11. Porter une attention particulière aux stages se déroulant au préscolaire de manière à y respecter les spécificités (par exemple adapter les outils, former les superviseuses et superviseurs, etc.).

#### Mathématiques

12. **Préserver l'organisation actuelle des cours de didactique des mathématiques** (organisation par cycle de formation) tout en bonifiant les descriptifs de ces cours pour mieux les arrimer aux enjeux de formation actuelle et aux besoins de formation identifiés.
13. **Réfléchir à la création d'un cours traitant des fondements et des savoirs en mathématiques** et à l'intégration de celui-ci dans le programme pour préserver l'importance accordée au développement de la culture et des compétences en mathématique.

#### Français

14. **Préserver l'organisation actuelle des cours de didactique du français** (organisation par cycle de formation) tout en bonifiant les descriptifs de ces cours pour mieux les arrimer aux enjeux de formation actuelle et aux besoins de formation identifiés.
15. **Réfléchir à la création d'un cours traitant des fondements et des savoirs en français** et à l'intégration dans le programme de celui-ci pour préserver l'importance accordée au développement de la culture et des compétences en français.
16. **Prendre davantage en compte le développement de la compétence orale** (apprentissage et enseignement) dans les cours relevant du français (fondements et didactique), mais aussi dans l'ensemble de la formation (dont la formation pratique).

#### Éducation préscolaire

17. **Bonifier la formation touchant à l'éducation préscolaire** (ajouts possibles de cours liés à la création potentielle d'une concentration préscolaire, réalisation possible de plus de stages au préscolaire, refonte des cours actuels, etc.) **pour entre autres mieux s'arrimer à la création des maternelles 4 ans.**
18. Accorder une **attention particulière à l'organisation des contenus des cours** liés à l'éducation préscolaire **pour éviter toute redondance possible** et s'assurer que chacun des cours contribue à l'enrichissement de la formation.

#### Fondements en éducation

19. **Maintenir les deux cours distincts autour du développement de l'enfant** (0-6 ans et 6-12 ans) tout en bonifiant les descriptifs de ces cours pour mieux les arrimer aux autres cours du BÉPEP, aux enjeux de formation actuelle et aux besoins de formation identifiés, dont l'ajout de l'éducation à la sexualité.



20. **Revoir la pertinence du cours PPE 281 02 *Apprentissage et enseignement*** qui ne semble pas atteindre, actuellement, ses objectifs de formation; évaluer la possibilité de le remplacer par un cours s'arrimant davantage aux besoins de formation identifiés.
21. **Bonifier et actualiser les autres cours touchant aux fondements de l'éducation** (par exemple PPE 181 18 *Théories contemporaines de l'éducation* et SCE 100 02 *Organisation de l'éducation au Québec*) pour mieux les arrimer aux autres cours du BÉPEP et aux enjeux de formation actuelle.

#### Gestion de classe - Évaluation des apprentissages - Technologies

22. **Bonifier le volet "gestion de classe" dans la formation du BÉPEP**, entre autres en assurant un meilleur équilibre théorie-pratique (lien avec les stages, enseignement par simulations, classes-laboratoires à l'université et dans le milieu, etc.) et en actualisant les descriptifs des cours PPE 360 02 *Gestion éducative de la classe au primaire* et PPE 221 02 *Gestion éducative de la classe au préscolaire*, pour notamment mettre davantage l'emphase sur l'inclusion, la différenciation pédagogique, en bref l'adaptation scolaire et sociale et répondre, ainsi, davantage aux besoins de formation liés à la réalité du milieu scolaire.
23. **Bonifier le volet "évaluation des apprentissages" dans la formation du BÉPEP**, entre autres en incluant davantage cette dimension dans les différents cours de didactique et en actualisant les descriptifs des cours SCE 301 17 *Évaluation des compétences* et PPE 370 02 *Évaluation formative, plan de réussite et pédagogie différenciée* pour notamment mieux répartir les éléments de contenu et conséquemment éviter les redondances.
24. **Bonifier le volet "TICs" et le développement de la compétence numérique dans la formation du BÉPEP**, entre autres en incluant davantage ces dimensions dans les différents cours offerts, en proposant si possible le cours SCE 101 02 *Utilisation pédagogique des technologies de l'information et de la communication en enseignement* plus tôt dans la formation et en poursuivant le déploiement de l'intégration des TICs à l'UQAR (outils et supports TICs, laboratoires, classes d'apprentissage actif, etc.)

#### Adaptation scolaire et sociale

25. **Maintenir au moins trois cours touchant à l'adaptation scolaire et sociale** (PPE 105 16 *Prévention et adaptation au préscolaire et au primaire*; PPE 205 16 *Élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage au préscolaire et au primaire*; PPE 305 16 *Connaissances et interventions auprès d'élèves présentant des difficultés comportementales au préscolaire et au primaire*) afin de bien répondre aux besoins de formation (par exemple l'inclusion, l'intervention auprès des élèves EHDAA, les difficultés d'apprentissage, la différenciation pédagogique, etc.), réfléchir à l'organisation et aux descriptifs de ceux-ci afin d'en évaluer la pertinence et les liens théorie/pratique et établir des ponts avec les autres cours qui peuvent être liés à l'adaptation scolaire et sociale.

#### Identité professionnelle

26. **Réfléchir à la place des cours** PPE 100 16 *Projet personnel de formation : élaboration* et PPE 400 12 *Projet personnel de formation : synthèse pour éventuellement n'en conserver qu'un* ou du moins revoir leurs descriptifs actuels pour mieux préparer à la profession

enseignante (cours 1) et mieux préparer à l'insertion professionnelle et à la formation continue (cours 2).

### Culture

27. **Revoir le cours SCE 207 06 *Éthique, culture religieuse et vivre-ensemble*** au regard de la refonte en cours du programme pour entre autres y inclure davantage l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la sexualité et la philosophie pour enfants.
28. **Bonifier ou du moins mettre à jour le descriptif du cours PPE 390 17 *Éducation et expression artistique au préscolaire et au primaire*** pour mieux l'arrimer aux enjeux de formation actuelle et assurer la formation à l'égard des différentes compétences, notamment celles liées aux arts plastiques et à l'art dramatique.
29. **Réfléchir à l'organisation des cours touchant à la science et à la technologie** (DIA 282 02 *Science et technologie au primaire*; DIA 450 02 *Mathématique, science et technologie*) **ainsi qu'à l'univers social** (DIA 240 02 *Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté*; DIA 430 03 *Français et univers social*), entre autres en considérant le possible retrait des cours DIA 450 02 et DIA 430 03 et leur remplacement par un second cours de didactique dédié à ces domaines de formation.

### Recommandations transversales aux programmes en sciences de l'éducation

30. Considérant la proportion de cours dispensés par des personnes chargées de cours anormalement élevée, telle que soulignée par le CAPFE lors de sa dernière évaluation (2017), et considérant les cours orphelins, il est recommandé de **procéder à l'embauche de certaines professeures ou de certains professeurs dans les domaines prioritaires ciblés** par l'Unité départementale des sciences de l'éducation.
31. Considérant les départs volontaires en nombre tout de même important, il est recommandé d'entreprendre **une réflexion avec l'administration de l'université et le syndicat des professeures et professeurs pour favoriser la rétention de ressources** dans les domaines d'expertise dont l'acquisition des compétences par les étudiantes et les étudiants s'avère essentielle.
32. Puisque les contenus à couvrir sont vastes dans le domaine de l'éducation et que la compétence de la collaboration fait partie du Référentiel prescrit par le ministère de l'Éducation (2020), il est recommandé de **favoriser une complémentarité d'expertises entre les ressources professorales intervenant dans le programme**. Ceci peut se traduire en du **co-enseignement** où les ressources professorales se partagent la dispensation de contenus de cours. Ceci renforcerait encore plus la volonté de favoriser l'approche programme recommandée par le comité d'agrément des programmes.
33. Puisqu'il y a plusieurs programmes en éducation, que certains cours sont communs ou similaires et que l'équipe des professeures et des professeurs est restreinte, il est recommandé de **prendre en considération la grille de cheminement des autres programmes afin de permettre à des professeures et des professeurs intéressés d'éviter de se placer en conflit d'horaire** et, éventuellement, de pouvoir donner des cours dans plus d'un programme.

## *RAPPORT D'EXPERTISE EXTERNE*

Dans le cadre des processus d'évaluation périodique des programmes de formation à l'enseignement de l'UQAR entamés après 2018, il a été décidé par le Décanat des études, en collaboration avec les conseils de module concernés, de considérer le rapport de la visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement à titre d'expertise externe. En effet, il a été jugé que le mandat du CAPFE répondait en grande partie à celui des personnes effectuant l'expertise externe des programmes. Cette visite s'est déroulée en octobre 2017 (sur les deux campus) et le rapport a été déposé en février 2018. Ce dernier porte sur l'ensemble des programmes à l'enseignement, dont le baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire.

Les sources d'information sur lesquelles le CAPFE s'est appuyé pour prendre la décision relative au renouvellement de l'agrément des programmes de formation à l'enseignement de l'UQAR et pour formuler ses recommandations sont les suivantes :

- Le questionnaire rempli par l'instance de maîtrise d'œuvre et les documents annexés;
- Les questionnaires remplis par les responsables de chacun des programmes et les documents annexés;
- Les actions réalisées par l'université en réponse aux conditions énoncées dans l'acte d'agrément des programmes;
- Les actions réalisées à la suite des recommandations faites par le CAPFE lors de sa dernière visite (rapport déposé en 2011);
- L'information recueillie auprès des différents acteurs rencontrés lors de la visite à l'Université du Québec à Rimouski, les 24, 25 et 26 octobre 2017 (ressources enseignantes – n=18; personnes du milieu scolaire – n=15; personnes étudiantes – n=13; personnes diplômées – n=5).

Concernant le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, le comité aviseur a constaté la présence d'une réelle approche-programme, appuyée par la présence d'un comité de coordination de l'équipe-programme et la tenue de rencontres périodiques favorisant la collaboration, la concertation et le développement d'une approche-programme. La cohérence du programme est soulignée, qui se vérifie à travers les quatre thèmes développés au long de la formation ainsi que la présence de plans-cadres. Une autre force du programme est l'accompagnement dont peuvent bénéficier les personnes étudiantes, favorisé par la taille des groupes.

De façon globale, le CAPFE a souligné la pertinence du guide commun à tous les programmes et la mise en place d'un test diagnostique relativement à la maîtrise de la langue écrite, ainsi que les efforts mis en place pour l'amélioration de la maîtrise de la langue écrite ou orale, mais souligne que ces efforts doivent être augmentés.

Les cinq compétences professionnelles en enseignement, auxquelles le comité aviseur a porté une attention particulière, apparaissent bien développées dans le cadre du BEPEP. Le comité suggère tout de même de porter attention à l'utilisation d'une plateforme numérique ainsi qu'à l'adoption d'un code d'éthique. De plus, le rapport du CAPFE fait état de la participation du corps

professoral et du personnel enseignant à différents groupes de recherche qui viennent bonifier la formation offerte.

À la suite de ces constats, le CAPFE a formulé **7 recommandations** à l'UQAR :

1. L'Université du Québec à Rimouski doit poursuivre le processus de **réduction de la proportion de cours donnés par les personnes chargées de cours** et continuer d'élaborer des moyens pour que ces dernières participent à la vitalité des programmes.
2. Le CMOPFE doit **poursuivre ses efforts et veiller à une application uniformisée des critères d'évaluation de la qualité du français des étudiantes et des étudiants, à l'écrit et surtout à l'oral**, dans tous les cours et pour tous les programmes.
3. Les programmes doivent **proposer aux étudiantes et aux étudiants plus d'occasions de piloter des situations de simulation auprès d'élèves** et d'effectuer des allers-retours entre les stages et les cours à l'université, cela permettra d'atteindre deux objectifs : augmenter le temps consacré au développement de la compétence 4 et augmenter les liens pratiques avec les contenus enseignés dans les cours universitaires.
4. Le CAPFE invite l'Université du Québec à Rimouski à **poursuivre ses efforts concernant l'actualisation du lien entre la théorie et la pratique** dans le cadre de la compétence 7.
5. Le CAPFE est d'avis que les futures enseignantes et les futurs enseignants sont en droit d'exiger une formation de pointe, compte tenu de la place des technologies de l'information et des communications dans notre société. Il demande à l'Université du Québec à Rimouski **de poursuivre ses efforts concernant le développement et l'évaluation de la compétence 8, notamment en ce qui concerne l'utilisation des aides technologiques** nécessaires à l'apprentissage des élèves. Le CAPFE suggère d'intégrer la technologie dans les cours didactiques.
6. Le CAPFE recommande **que la compétence 12 soit abordée plus tôt** dans le programme plus particulièrement avant le stage 3.
7. Concernant le BEPEP en particulier, le CAPFE invite l'Université du Québec à Rimouski à **continuer de soutenir les étudiants dans leur utilisation des technologies voire même à les encourager à s'approprier une culture numérique**. Il lui recommande de mieux couvrir l'ensemble des dimensions de la différenciation pédagogique afin que les étudiants se sentent mieux préparés aux stages et à l'entrée dans la profession.

#### *RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNEL PAR LES PAIRS*

Le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) a le mandat de se prononcer sur la qualité et la nature des bilans et des recommandations contenues dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'expertise externe. Le rapport propose une synthèse critique de tous les éléments du dossier d'évaluation périodique de programme et des recommandations formulées sur cette base.

Après étude du rapport d'autoévaluation présenté par le conseil de module et du rapport d'expertise externe (rapport du CAPFE), le sous-comité du CIÉP est d'avis que le processus d'évaluation du programme répond dans l'ensemble aux objectifs associés à ce processus institutionnel.

Le **rapport d'autoévaluation** soumis constitue une analyse à la fois considérable et signifiante du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, et les recommandations formulées couvrent la majorité des enjeux soulevés. Ce rapport découle d'une entreprise bien menée, notamment au regard des ressources nécessaires qu'il a fallu pour la mener à terme. Le travail de synthèse et les recommandations sont cohérents. Par ailleurs, les membres du sous-comité tiennent à souligner la cohésion apparente entre les résultats des différentes consultations et les rencontres, données qui renforcent les conclusions soulevées par l'analyse des réponses aux questionnaires. De même, la lecture du rapport d'autoévaluation permet de constater que les personnes étudiantes et diplômées sont globalement satisfaites du programme.

Les membres du sous-comité constatent toutefois que le **rapport du CAPFE** ne correspond pas entièrement à ce qui est ordinairement attendu d'une évaluation externe. D'abord, le rapport du CAPFE n'évalue pas spécifiquement le BEPEP, mais tous les baccalauréats en enseignement offerts à l'UQAR. En effet, la portion du rapport de CAPFE consacrée au BEPEP est assez mince, même si les observations et recommandations générales de l'organisme peuvent sans doute s'appliquer à ce programme. Ensuite, si le CAPFE évalue avec attention certains aspects des programmes en lien avec ses orientations et les politiques ministérielles, par exemple les compétences et l'approche-programme, d'autres éléments liés à la qualité et à la spécificité du programme sont peu ou pas explorés. C'est le cas notamment des stages, qui constituent pourtant l'une des forces du BEPEP. Tout en reconnaissant que le BEPEP fait bonne figure dans le rapport d'expertise externe (rapport du CAPFE), le sous-comité du CIÉP en a retenu essentiellement deux éléments : 1) l'amélioration du ratio personnes professeuses/chargées de cours, qui fait l'objet d'une recommandation explicite de la part du CAPFE ; 2) l'intégration des technologies dans le programme, alors que les « problèmes éthiques nouveaux en formation à l'enseignement » associés à l'utilisation des technologies (compétence 8) ne sont guère pris en compte dans le rapport d'autoévaluation. Par ailleurs, le rapport du CAPFE revient sur cet enjeu en invitant le conseil de module à se doter d'un code d'éthique qui soutiendrait le développement de la compétence 12, soit « Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions ». Finalement, le sous-comité du CIEP comprend tout à fait les raisons qui, sur le plan des ressources et du temps, ont incité l'Université à considérer le rapport de la visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement à titre d'expertise externe, mais il ne peut s'empêcher de souligner que cette dissymétrie entre les rapports externe et interne constitue une limite au présent processus d'évaluation. Pour cette raison, ils se sont basés principalement, pour leur analyse et leurs recommandations, sur le rapport d'autoévaluation.

En ce qui concerne ce dernier rapport, d'un point de vue méthodologique, les membres du sous-comité se sont demandé pourquoi la consultation avec les personnes étudiantes ne s'est tenue qu'au campus de Lévis. Les enjeux ou les expériences sont-ils différents d'un campus à l'autre ? Le rapport n'en fait pas mention. Qui plus est, le profil des personnes étudiantes rencontrées, comme celui des personnes ayant répondu aux questionnaires, sont peu décrits (années d'admission ou de diplomation, genre, lieu d'études, nature du travail si diplômé, nombre d'années suite à la diplomation, etc.), alors que ces éléments sont susceptibles d'influencer l'expérience dans le programme et son appréciation. Les membres ont remarqué également la forte proportion de questionnaires non complétés (particulièrement chez les personnes

diplômées). Comment expliquer cette situation ? Notez qu'il ne s'agit aucunement ici de remettre en cause les résultats de l'autoévaluation, mais plutôt de voir si des ajustements devraient être apportés en vue de la prochaine évaluation de programme.

Les statistiques présentées dans le rapport d'autoévaluation sont nombreuses, mais leur traitement est inégal (parfois dans un tableau, puis commentées dans le texte, d'autre fois simplement dans le texte). Cette situation crée une certaine confusion à la lecture, et il appert que certaines données statistiques auraient intérêt à être détaillées ou justifiées davantage, ou encore à faire l'objet de recommandations spécifiques :

- L'écart entre le nombre d'offres d'admission et le nombre d'inscriptions effectives n'est pas expliqué. Mieux comprendre cette situation permettrait ultimement de limiter cet écart dans l'avenir. Il en va de même pour les taux d'abandon. Une meilleure compréhension des motifs propres aux étudiantes et aux étudiants fréquentant le programme permettrait peut-être de favoriser la persévérance dans le programme.
- Toujours au sujet du recrutement, l'important décalage entre les hommes et les femmes dans l'effectif étudiant est relevé, mais il n'est pas repris dans les recommandations.
- Une certaine insatisfaction est constatée au sujet de l'intégration des technologies dans le programme, particulièrement chez les personnes diplômées (taux de satisfaction de 44,67 %), alors que cet élément est peu mis à profit dans les recommandations du comité d'autoévaluation. Pourtant, il apparaît particulièrement important au regard du rapport d'expertise externe.

Par ailleurs, deux enjeux liés au programme ne sont pas abordés dans le rapport d'autoévaluation qui apparaissent pourtant essentiels aux yeux des membres du sous-comité. D'abord, il aurait été intéressant de connaître les taux de passation du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour le programme en question puisqu'il s'avère essentiel pour la diplomation et l'insertion professionnelle des personnes étudiantes. Le support offert par le module et par l'Université ne transparaît pas dans le rapport d'autoévaluation. D'autre part, la question, au cœur de l'actualité universitaire, de la rémunération des stages n'est pas abordée, alors qu'elle affecte au premier chef les personnes étudiantes dans les programmes de formation à l'enseignement.

Enfin, un dernier élément, sinon paradoxal, colore l'interprétation des résultats de cette consultation : alors les cours du programme sont majoritairement sous la responsabilité de personnes chargées de cours, mais il apparaît que le programme a été évalué avant tout par des personnes professeurs (seulement 16,67 % des ressources enseignantes répondantes sont aussi chargées de cours).

À la suite de la lecture des rapports du comité d'autoévaluation et du CAPFE, le sous-comité du CIÉP reconnaît la pertinence des recommandations soumises par le comité d'autoévaluation. Sur la base des deux rapports, il insiste sur certains éléments qui paraissent prioritaires, sans y imposer un ordre d'importance :

1. La **faible proportion d'étudiants (hommes)** dans l'effectif étudiant est mentionnée dans le rapport d'autoévaluation, mais ne fait pas l'objet de recommandation particulière. Il

- est recommandé de porter une attention particulière à cette réalité dans le cadre du recrutement et de la rétention des étudiants ;
2. L'importance du **Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE)** est soulignée, mais les données relatives à la passation de ce test (taux de réussite, d'échec, de reprise, etc.) sont peu abordées dans le dossier d'évaluation, alors qu'il apparaît pertinent de comprendre les enjeux propres à l'UQAR, et les éléments qui peuvent les expliquer. Il est recommandé de s'assurer que ces éléments soient pris en compte dans le cadre du processus de révision du programme ;
  3. La question de la **rémunération dans les stages** est un enjeu d'actualité, qui occupe grandement les personnes étudiantes des programmes de formation à l'enseignement, mais n'est pas abordée dans le dossier d'évaluation. Par exemple, les mesures mises en place, si existantes, ne sont pas présentées.
  4. L'**intégration des technologies** dans les cours du programme est présentée par le CAPFE comme étant un élément majeur devant faire partie des actions prioritaires dans le cadre de la révision du programme. Les membres du CIÉP appuient fortement cet élément ;
  5. Le développement de la compétence 12 (« Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions ») est présenté comme un élément prioritaire dans la mise à jour du programme, notamment sur la question de l'intégration des outils numériques et technologiques. Le **développement d'un code d'éthique** est proposé par le CAPFE. Ce point est important à considérer selon les membres du CIÉP.
  6. La **proportion de cours offerts par des personnes chargées de cours** doit être réduite dans la mesure du possible. Dans l'objectif d'améliorer l'expérience étudiante, il est recommandé de mettre en place des mesures afin de corriger le déséquilibre existant et souligné tant par le processus d'autoévaluation que par le CAPFE.
  7. En vue d'un prochain processus d'évaluation périodique de programme, le sous-comité du CIÉP :
    - a. Invite l'Université à permettre que les forces spécifiques du programme puissent être mieux mises à profit dans le cadre d'une expertise externe, au-delà des objectifs réduits liés à l'évaluation effectuée par le CAPFE ;
    - b. Invite un prochain comité d'autoévaluation à revoir certaines méthodes de collecte des données afin de favoriser la participation effective du grand nombre et pour éviter l'importante proportion de questionnaires abandonnés avant leur complétion.

#### **AVIS DU DÉCANAT DES ÉTUDES ET RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES<sup>4</sup>**

L'avis de la doyenne des études fait état de principaux éléments soulevés dans les différents rapports d'évaluation. Le programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire a connu une croissance au cours des dernières années, notamment avec le processus de décentralisation entamé en 2019. De plus, les liens entre le programme et les

---

<sup>4</sup> Le texte de cette partie est extrait de l'avis de la doyenne, déposé à la Commission des études de l'UQAR. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

orientations proposées par le MÉES et les attentes du CAPFE sont bien présentés dans le rapport d'autoévaluation.

Il ressort des différents rapports un niveau de satisfaction élevé quant au programme évalué, tant de la part des personnes étudiantes et diplômées que des ressources enseignantes. En effet, la qualité du programme de baccalauréat se constate dans l'appréciation générale de l'enseignement, dans l'accueil et l'intégration dans le programme et au sein de l'université, dans l'encadrement offert et la disponibilité des ressources que permet l'environnement de formation offert (petits groupes), dans le souci marqué d'implanter une approche-programme (appuyé par la présence d'un comité de coordination de l'équipe-programme et la tenue de rencontres périodiques favorisant la concertation) et dans l'organisation et l'encadrement offert dans le cadre des stages pratiques.

Les défis du programme qui sont mentionnés dans ce dossier d'évaluation concernent la communication et la participation de la communauté étudiante concernant la gestion du programme, la présence de redondances dans certains cours, le déséquilibre perçu entre la formation théorique et la formation pratique, l'offre de cours optionnels, et le développement de certaines compétences prescrites par le MÉES (notamment la planification pédagogique, la gestion de classe et l'intégration des technologies à l'enseignement).

En conclusion, la doyenne des études invite le conseil de module à finaliser les réflexions et le travail de révision entamés par le comité de révision du programme mis sur pied en septembre 2022 (résolution PREP-268-600) en veillant à :

- S'approprier les recommandations émises suite à l'évaluation, notamment celles qui concernent :
  - La poursuite de la mise en place de l'approche-programme entamée au cours des dernières années et favorisant la concertation et l'harmonisation de la formation ;
  - La révision des cours offerts, tant dans leur organisation que leurs contenus, dans l'objectif d'accroître la flexibilité du programme et de répondre aux besoins de formation soulignés et limiter la présence de redondances entre les cours ;
  - L'intégration des outils technologiques dans l'enseignement et dans la formation ;
  - La poursuite des efforts d'actualisation du lien entre la théorie et la pratique dans le cadre de la formation ;
  - La réflexion concernant la mobilisation et la complémentarité des expertises professorales au sein du programme.
- Maintenir ou renforcer les forces du programme évalué, notamment la pertinence et l'encadrement offert dans le cadre des stages et les activités de soutien mises en place pour favoriser l'amélioration de la maîtrise de la langue écrite ou orale ;
- Conformément au plan de déploiement déposé par l'UQAR au CAPFE en avril 2022, finaliser les réflexions et le travail de révision du programme entamés au cours du trimestre d'hiver 2022 visant à l'implantation, à partir du trimestre d'automne 2023, du *Référentiel de compétences professionnelles pour la formation du personnel enseignant* du MÉES paru en décembre 2020;



- Tenir compte des incidences à la fois universitaires et financières de chacune des modifications proposées
- Soumettre au Décanat des études le projet de révision dans un but d'accompagnement et de validation, et ce, préalablement à toute consultation externe ou encore à toute soumission à des instances pour approbation;
- Soumettre, pour approbation par les instances concernées, le projet de révision du programme au début du trimestre d'hiver 2023, dans l'objectif d'une implantation dès l'automne 2023.

L'avis de la doyenne des études, accompagné du dossier complet d'évaluation périodique du programme a été présenté lors de la réunion régulière de la Commission des études de l'UQAR le 6 décembre 2022. Il a été résolu (résolution CE-586-7572) :

- De recevoir le dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire;
- D'inviter le conseil de module à procéder à la révision du programme, en tenant compte des rapports d'évaluation et de l'avis de la doyenne des études;
- D'inviter le conseil de module à présenter le dossier de révision du programme à la Commission des études au début du trimestre d'hiver 2023 au plus tard, et ce, afin de donner suite au rapport du CAPFE et aux exigences de l'agrément, et pour faire en sorte que le programme révisé soit offert dès le trimestre d'automne 2023.